

De : "Report'Air "
À : Isabelle GAUTTRON
Objet : [Externe] TOCHOT/PORNSIAM 15MAY BKK CDG
Date : mardi 6 mai 2025 19:28:16

TOCHOT/PORNSIAM 15MAY BKK CDG

This document is automatically generated.
Please do not respond to this mail.

BILLET ELECTRONIQUE
REÇU D'ITINÉRAIRE DU PASSAGER

REPORT'AIR
37 RUE DES MATHURINS
FR-75008 PARIS
IATA : 202 89850
TÉLÉPHONE : 0147420368
DATE: 06 MAY 2025
AGENT: 0003
NOM: TOCHOT/PORNSIAM

COMPAGNIE EMETTRICE : AIR FRANCE
NUMÉRO DE BILLET : ETKT 057 3081621899
FORME D'IDENTIFICATION : ID NUMBER IDTIGRE6258657
REFERENCE DU DOSSIER : AMADEUS: JPHKB5, AIRLINE: AF/JPHKB5

DE /À ST	VOL	CL	DATE	DEP	BASE TARIF	NVAV	NVAP	BAG
BANGKOK OK SUARNABHUMI INTL PARIS CHARLES 15MAY DE GAULLE TERMINAL:2E	AF 199	T	15MAY	1135	TGROUPNB	15MAY	15MAY	1PC
				HEURE D'ARRIVÉE:	DATE D'ARRIVÉE:			
				1905				
HEURE LIMITE				ENREGISTREMENT:1035				

MARRAKECH OK MENARA PARIS CHARLES 23MAY DE GAULLE TERMINAL:2E	AF 1277	L	23MAY	1045	LGROUPNB	23MAY	23MAY	1PC
				HEURE D'ARRIVÉE:	DATE D'ARRIVÉE:			
				1510				
HEURE LIMITE				ENREGISTREMENT:0945				
PARIS CHARLES OK DE GAULLE TERMINAL:2E BANGKOK 24MAY SUARNABHUMI INTL	AF 198	N	23MAY	1650	NGROUPNB	23MAY	23MAY	1PC
				HEURE D'ARRIVÉE:	DATE D'ARRIVÉE:			
				0915				
HEURE LIMITE				ENREGISTREMENT:1550				

A L'ENREGISTREMENT, VOUS DEVREZ PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE AVEC PHOTOGRAPHIE, ET LE DOCUMENT DONT VOUS AVEZ DONNE LA REFERENCE A LA RESERVATION

ENDOSSEMENTS : * NON MODIFIABLE * NON REMBOURSABLE*
CODE TOUR : 6258657/TM0000
PAIEMENT : CC EP XXXXXXXXXXXXX2866/ExpXXXX S942101
PAIEMENT : NR

CALCUL DU TARIF :BKK AF PAR M/IT/-RAK AF X/PAR AF BKK Q28.71 M/IT
ENDXT

3.30FR23.06QX0.94E70.94E70.41G80.41G819.57TS9.70A96.11MA2
.91MA

TARIF AÉRIEN	:	IT				
TAXES	:	EUR	3.30FR	EUR	23.06QX	EUR 0.94E7
		EUR	0.94E7	EUR	0.41G8	EUR 0.41G8
		EUR	19.57TS	EUR	9.70A9	EUR 6.11MA
		EUR	2.91MA			
SURCHARGES	:	EUR	10.00YR	EUR	219.86YR	
APPLIQUÉES PAR LA COMPAGNIE						
TOTAL	:	EUR IT				

L'ÉMISSION CO2 MOYENNE CALCULÉE EST 984.19 KG/PERSONNE
SOURCE : CALCULATEUR D'ÉMISSION DE CO2 FOURNI PAR ICAO
HTTP://WWW.ICAO.INT/ENVIRONMENTAL-
PROTECTION/CARBONOFFSET/PAGES/DEFAULT.ASPX

AVIS
LE TRANSPORT ET LES AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE TRANSPORTEUR SONT
SOUJETS
AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT QUI SONT INCLUSES ICI, EN RÉFÉRENCE.
CES
CONDITIONS PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE LA COMPAGNIE ÉMETTRICE DU
BILLET.

LE MOT 'BILLET ÉLECTRONIQUE' DÉSIGNÉ L'ITINÉRAIRE/RECU ÉMIS PAR LE
TRANSPORTEUR OU POUR SON COMPTE, TOUT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE S'Y RAPPORTANT
ET,
LE CAS ÉCHÉANT, UN DOCUMENT D'EMBARQUEMENT.

AVIS
LA CONVENTION DE VARSOVIE PEUT ÊTRE APPLICABLE SI LE VOYAGE DU PASSAGER
COMPORTE UNE DESTINATION FINALE OU UNE ESCALE DANS UN AUTRE PAYS QUE LE
PAYS
DE DÉPART. LA CONVENTION DE VARSOVIE RÉGIT, ET DANS LA PLUPART DES CAS,
LIMITE
LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR EN CAS DE MORT OU DE LÉSIONS
CORPORELLES,
AINSI QU'EN CAS DE PERTE OU D'AVARIE DE BAGAGES. VOIR ÉGALEMENT LES AVIS
INTITULÉS 'AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE
RESPONSABILITÉ' ET 'AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE
BAGAGES'.

NOTICE
CARRIAGE AND OTHER SERVICES PROVIDED BY THE CARRIER ARE SUBJECT TO
CONDITIONS
OF CONTRACT, WHICH ARE HEREBY INCORPORATED BY REFERENCE. THESE CONDITIONS
MAY
BE OBTAINED FROM THE ISSUING CARRIER.

THE ITINERARY/RECEIPT CONSTITUTES THE 'PASSENGER TICKET' FOR THE PURPOSES
OF
ARTICLE 3 OF THE WARSAW CONVENTION, EXCEPT WHERE THE CARRIER DELIVERS TO
THE
PASSENGER ANOTHER DOCUMENT COMPLYING WITH THE REQUIREMENTS OF ARTICLE 3.

NOTICE
IF THE PASSENGER'S JOURNEY INVOLVES AN ULTIMATE DESTINATION OR STOP IN A
COUNTRY OTHER THAN THE COUNTRY OF DEPARTURE THE WARSAW CONVENTION MAY BE
APPLICABLE AND THE CONVENTION GOVERNS AND IN MOST CASES LIMITS THE
LIABILITY
OF CARRIERS FOR DEATH OR PERSONAL INJURY AND IN RESPECT OF LOSS OF OR
DAMAGE
TO BAGGAGE. SEE ALSO NOTICES HEADED 'ADVICE TO INTERNATIONAL PASSENGERS ON
LIMITATION OF LIABILITY' AND 'NOTICE OF BAGGAGE LIABILITY LIMITATIONS'.

CERTAINES MATIÈRES OU OBJETS, DITS « MARCHANDISES DANGEREUSES », TELS QUE
LES
AÉROSOLS, LES FEUX D'ARTIFICES ET LES LIQUIDES INFLAMMABLES SONT
STRICTEMENT
INTERDITS À BORD. SI VOUS NE COMPRENEZ PAS CES RESTRICTIONS, VEUILLEZ-VOUS
ADRESSER À VOTRE COMPAGNIE AÉRIENNE POUR PLUS D'INFORMATIONS.

AVIS DE PROTECTION DES DONNÉES : VOS DONNÉES PERSONNELLES SERONT TRAITÉES
CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES DE LA COMPAGNIE
AÉRIENNE
CORRESPONDANTE ET, SI VOUS AVEZ RÉSERVÉ VIA UN SYSTÈME GLOBAL DE
DISTRIBUTION
("GDS"), AVEC SA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES. CES POLITIQUES SONT

DISPONIBLES ICI : <http://www.iatatravelcenter.com/privacy> OU AUPRÈS DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU DU GDS DIRECTEMENT. VOUS DEVRIEZ LIRE CETTE DOCUMENTATION, QUI S'APPLIQUE À VOTRE RÉSERVATION ET SPÉCIFIE, PAR EXEMPLE, COMMENT VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES, STOCKÉES, UTILISÉES, PUBLIÉES ET TRANSFÉRÉES. (S'APPLIQUE AUSSI POUR DES ITINÉRAIRES INCLUANT PLUSIEURS COMPAGNIES AÉRIENNES)

[EMETTEUR EXTERNE] : Soyez vigilant avant d'ouvrir les pièces-jointes ou de cliquer sur les liens. En cas de doute, signalez le message.